

# **Programme de fidélisation – conditions générales**

## **1. Préambule**

La société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT – POIROT CONSTRUCTION, dont le siège social est sis 9 rue Mougel Bey 88250 LA BRESSE, met en place un programme de fidélisation des clients. Le programme consiste en l'attribution de cadeaux à l'occasion du parrainage de nouveaux clients.

## **2. Conditions d'accès au programme de fidélisation - Durée**

Le programme de fidélisation des clients est ouvert à tout client ayant contracté avec la société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une construction bois ou pour l'achat d'une maison ou chalet en bois. (hors appentis et carports)

L'adhésion au programme de fidélisation est automatique, sauf refus émanant du client.

Le programme de fidélisation est à durée indéterminée.

## **3. Avantages du programme**

1° Les clients éligibles au programme de fidélisation - les parrains - se verront remettre des invitations pouvant être remises à leurs filleuls, lesquels auront la chance d'être conseillés par l'un de nos dessinateurs diplômé d'Etat en architecture au début de leur projet. Concrètement, les filleuls bénéficieront d'un entretien individuel avec notre dessinateur d'une durée de deux heures maximum. A l'issue de cet entretien, le dessinateur leur enverra par mail ou leur remettra un avant-projet.

2° La mise en relation de chacun des filleuls avec la société permettra également au parrain de se voir récompenser par l'attribution d'un coffret cadeau RELAIS & CHÂTEAUX à condition que la mise en relation soit suivie de la signature et de la parfaite exécution d'un contrat relatif à l'achat ou la construction d'un chalet ou d'une maison en bois entre le filleul et la société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT.

L'attribution du coffret cadeau interviendra dans le mois suivant la mise en fabrication effective du bien objet du contrat passé entre le filleul et la société.

Aucun cadeau ne pourra être attribué en cas d'annulation, résiliation ou résolution du contrat du filleul.

## **4. Cadeaux**

1° Le coffret cadeau RELAIS & CHÂTEAUX est valable pour deux personnes. Le type de coffret cadeau RELAIS & CHÂTEAUX sera fonction du nombre de filleuls parrainés :

- 1<sup>er</sup> filleul : CREATION n° 17,
- 2<sup>ème</sup> filleul : CREATION n° 23,
- au-delà : gamme supérieure.

En cas d'indisponibilité dans la gamme RELAIS ET CHÂTEAUX, il pourra être substitué un coffret cadeau RELAIS & CHÂTEAUX d'une valeur différente.

Le transport jusqu'au lieu du séjour sera à la charge du bénéficiaire du cadeau.

La société CHALETS ET MAISONS BOIS POROT se réserve en outre le droit de récompenser les clients ayant permis la mise en relation (suivie d'une signature de contrat) de plus de deux filleuls avec la société en leur délivrant des cadeaux de nature différente et dont la valeur est supérieure à celle des coffrets cadeaux RELAIS & CHÂTEAUX.

2° Les cadeaux ne sauraient être convertis en sommes d'argent. De même, les dépenses faites sur place ne pourront être mises à la charge de la société.

Le refus du bénéfice des cadeaux entraînera leur perte sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être versée.

## **5. Exclusion des salariés**

Le programme de fidélisation n'est pas ouvert aux salariés de la société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT.

## **6. Exclusion de responsabilité**

1° La société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT ne sera aucunement responsable des dysfonctionnements et désagréments émanant de la société RELAIS & CHÂTEAUX et ses partenaires.

Le bénéficiaire du cadeau RELAIS & CHÂTEAUX devra se reporter aux conditions générales de la société RELAIS & CHÂTEAUX pour l'utilisation de son cadeau.

2° La société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT ne sera aucunement responsable des dysfonctionnements et désagréments subis par le bénéficiaire du voyage à l'occasion de celui-ci.

De même, sa responsabilité ne pourra être engagée du fait d'une société tierce intervenant dans l'organisation du voyage.

## **7. Modification, suspension, suppression du programme de fidélité**

Le présent programme de fidélité pourra être suspendu, modifié ou supprimé, en tout ou partie, à tout moment, à l'initiative de la société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT.

Aucune modification, suspension ou suppression du programme de fidélité n'ouvrira droit à indemnisation des clients qui en sont adhérents.

## **8. Evolution ou modification des conditions générales**

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'évolutions et/ou de modifications à tout moment et sans préavis de la part de la société CHALETS ET MAISONS BOIS POIROT.

Pour prendre connaissance des éventuels changements, il convient de les consulter sur le site internet de la société à l'adresse suivante : [www.poirot-construction.fr](http://www.poirot-construction.fr)